

Note d'unité

MRB - Centre bus Paris Sud Ouest

N° MRB 2018-028 | Décision du 22 mars 2018

Décision n° MRB 2018-028 du 22 mars 2018
portant délégation de signature de la directrice de l'unité opérationnelle centre bus
Paris Sud Ouest au gestionnaire du site de Point du Jour

La directrice de l'unité opérationnelle centre bus Paris Sud Ouest,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2017-107 consentie le 4 août 2017 au directeur du département Matériel Roulant Bus [MRB] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2017-D-500 consentie le 7 août 2017 à la directrice de l'unité opérationnelle centre bus Paris Sud Ouest par le directeur du département MRB ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation à Josian PAYET, gestionnaire du site de Point du Jour, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle Paris Sud Ouest :

1.1. – L'établissement et la signature des permis feu.

1.2. – La signature :

- des bordereaux de suivi de déchets industriels
- des bordereaux de suivi de déchets infectieux

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Josian PAYET, gestionnaire du site de Point du Jour, de donner délégation à :

- Marc DEGAS, responsable maintenance, ou à



-
- Stéphane GIROUX, responsable d'atelier, ou à
 - Vincent LAURENT, responsable d'équipe

à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente décision annule et remplace la note d'unité n° MRB 2017-335 du 21 août 2017.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 22 mars 2018

Véronique DUHAU

Directrice de l'unité opérationnelle centre bus Paris Sud Ouest